



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conférence internationale de la biodiversité

Question orale n° 594

Texte de la question

M. Philippe Gomès attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur l'organisation d'une conférence internationale de la biodiversité. Avec 11 millions de km² de zone économique exclusive (ZEE), la France constitue le deuxième espace maritime mondiale et se distingue par la richesse de sa biodiversité. Elle doit cette richesse, pour une très large part, aux territoires ultramarins : 97 % de l'espace maritime français et 80 % de la biodiversité est situé en outre-mer. La France a, en conséquence, une responsabilité toute particulière vis-à-vis des générations futures en matière de préservation de la biodiversité. Lors des élections présidentielles, le candidat Emmanuel Macron s'était engagé à ce que la France tienne une grande conférence internationale sur la biodiversité organisée sur le territoire de l'une des collectivités ultramarines. Dans cette perspective, il rappelle que le Pacifique insulaire, qui abrite des espèces et écosystèmes uniques au monde, est aussi la première victime des dérèglements climatiques qui sont devenus la principale menace à la diversité biologique de la planète. Il rappelle également que, sur les 43 pays identifiés, la Nouvelle-Calédonie est considérée comme le deuxième *hotspot* de la planète en matière de biodiversité après Madagascar, et le 3e derrière Hawaï et la Nouvelle Zélande pour le niveau d'endémisme des espèces végétales. Il souligne enfin que si la France est la quatrième puissance mondiale en matière de récifs coralliens, 75 % d'entre eux sont calédoniens et inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il souhaite donc obtenir des précisions sur la tenue de cette conférence internationale de la biodiversité et sur les modalités d'association des collectivités du Pacifique, notamment sur la proposition qu'il a renouvelée à plusieurs reprises auprès du Président de la République et du Gouvernement d'organiser cette conférence en Nouvelle-Calédonie.

Texte de la réponse

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA BIODIVERSITÉ

M. le président. La parole est à M. Philippe Gomès, pour exposer sa question, n° 594, relative à la conférence internationale de la biodiversité.

M. Philippe Gomès. Madame la ministre, je souhaite appeler votre attention sur la tenue d'une manifestation internationale relative à la protection de la biodiversité. Comme vous le savez, la France occupe une place particulière en la matière : elle dispose du deuxième espace maritime à l'échelle de la planète et se distingue par l'importance de sa biodiversité. Or elle le doit principalement aux outre-mer, qui représentent à eux seuls 97 % de cet espace maritime. Il en est de même en matière de biodiversité : 80 % de la biodiversité française est située dans les collectivités ultramarines.

Lors de sa campagne pour l'élection à la Présidence de la République, le candidat Emmanuel Macron avait proposé que, pendant son mandat – si les Français lui accordaient leur confiance –, une conférence internationale relative à la protection de la biodiversité soit organisée dans l'une des collectivités ultramarines.

À ce titre, j'appelle votre attention sur l'importance du Pacifique insulaire, qui abrite les écosystèmes les plus

riches de la planète tout en étant la première victime des dérèglements climatiques, lesquels constituent, on le sait, la principale menace sur la biodiversité à l'échelle de la planète. Trois territoires du Pacifique insulaire sont des collectivités ultramarines françaises : la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie, Wallis-et-Futuna.

La Nouvelle-Calédonie occupe une place particulière dans cet espace : elle est le second hotspot – zone critique – de la planète en matière de biodiversité, derrière Madagascar, ce qui n'est pas rien ; elle est le troisième hotspot du point de vue de l'endémisme végétal, derrière Hawaï et la Nouvelle-Zélande. Enfin, si la France est la quatrième puissance à l'échelle de la planète en matière de récifs coralliens, c'est grâce à la Nouvelle-Calédonie : celle-ci comprend 75 % des récifs français et un tiers des récifs dits « proustiques », à savoir les 3 % de récifs quasi vierges qui demeurent dans le monde.

Par sa place en matière de biodiversité, la Nouvelle-Calédonie a une vocation naturelle à accueillir cette conférence internationale relative à la protection de la biodiversité. Madame la ministre, l'engagement du Président de la République sera-t-il tenu ? La Nouvelle-Calédonie est-elle susceptible d'être retenue pour accueillir cette manifestation internationale ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre chargée des transports.

Mme Élisabeth Borne, *ministre chargée des transports*. Ne pouvant être présent, M. François de Rugy, ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, m'a chargée de répondre à la question que vous lui avez posée.

Vous soulignez à juste titre, monsieur le député, l'importance que revêt pour la France la protection de la biodiversité et la valeur de son patrimoine naturel, tout particulièrement dans les territoires et départements d'outre-mer. La France a fait de cette question un axe majeur de son action internationale en matière d'environnement, dans l'objectif de parvenir à un accord ambitieux lors de la quinzième conférence des parties – COP15 – à la convention sur la diversité biologique, qui se tiendra en Chine en octobre 2020. Pour ce faire, elle souhaite contribuer à la mobilisation de l'ensemble des acteurs, notamment les États, les collectivités locales, les ONG, les entreprises, les organismes de recherche et le système éducatif, à travers un grand événement international centré sur la biodiversité.

L'événement d'ampleur internationale retenu à cet effet est le congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature – UICN –, qui se tiendra à Marseille du 11 au 19 juin 2020. Bien entendu, les territoires d'outre-mer, en particulier la Nouvelle-Calédonie, seront largement associés à la conception de ce congrès, pour laquelle une équipe dédiée a été constituée. Ce congrès permettra en outre de faire un point d'étape sur la réalisation, à l'échelle nationale, des actions du plan biodiversité, adopté par le Gouvernement le 4 juillet 2018.

Par ailleurs, je me réjouis que le gouvernement de Nouvelle-Calédonie manifeste lui aussi son engagement pour la protection de la nature en organisant, la même année, un événement international important en matière de biodiversité, à savoir la dixième conférence des îles du Pacifique sur la conservation de la nature et des aires protégées, en liaison étroite avec le Programme régional océanien pour l'environnement – PROE.

La France souhaite résolument, par son action aux niveaux national et international, mettre un terme à l'érosion de la biodiversité sur son territoire et dans le monde. La Nouvelle-Calédonie, deuxième hotspot mondial du point de vue de la richesse de la biodiversité, vous l'avez rappelé, a certainement un grand rôle à jouer pour contribuer à la réussite de cette ambition.

M. le président. La parole est à M. Philippe Gomès.

M. Philippe Gomès. Je vous remercie, madame la ministre, de votre réponse. L'ensemble des manifestations organisées, tant celle qui le sera en Nouvelle-Calédonie dans le cadre du PROE que le congrès mondial de la nature de l'UICN à Marseille, constituent, bien évidemment, des éléments d'une politique majeure en faveur de

la protection de la biodiversité et de la conscientisation de l'ensemble des populations à l'échelle de la planète.

Néanmoins, j'aurais souhaité un acte plus symbolique et plus fort, je crois que nous en avons besoin. La France jouit tout de même d'une chance exceptionnelle : la Nouvelle-Calédonie est le deuxième site de la planète en matière de biodiversité, ce qui n'est pas rien. La tenue d'une conférence internationale en Nouvelle-Calédonie, conformément à l'engagement du Président de la République d'organiser un tel événement outre-mer, aurait puissamment illustré la nécessité de protéger cette biodiversité, qui est de plus en plus fragilisée.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Gomès](#)

Circonscription : Nouvelle-Calédonie (2^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 594

Rubrique : Biodiversité

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2019](#)

Réponse publiée le : 20 février 2019, page 1539

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 février 2019](#)